

COMMUNE DE LA JAILLE-YVON

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 15 septembre 2020 à 20 heures 30, le conseil municipal de La Jaille-Yvon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Henry de Messey sous la présidence de M. Pascal CHEVROLLIER, Maire.

Étaient présents : Pascal CHEVROLLIER, Ghislaine BOURGEAIS, Marie-France MATAGNE, Jérémie DERSOIR, Vincent REBILLARD, Carine NEVEU, Maxime MICOU, Dominique TROSZEZYNSKI

Le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2020 est adopté à l'unanimité sans observations.

- Désignation d'un référent Sécurité routière

L' élu référent pour la sécurité routière est l'interlocuteur des services de l'Etat et des autres acteurs locaux de la sécurité routière. Il veille à la prise en compte des enjeux de sécurité routière sur la commune.

Le conseil municipal désigne Jérémie DERSOIR en tant qu' élu référent sécurité routière.

- Désignation d'un référent réseaux électriques

Enedis a mis en place dans le Maine-et-Loire un réseau de Référents Réseaux Electriques pour renforcer la rapidité et l'efficacité des dépannages en cas d'aléa climatique important perturbant la desserte en électricité de la commune. Le conseil municipal désigne Dominique TROSZEZYNSKI en tant qu' élu référent réseaux électriques. Pascal CHEVROLLIER sera suppléant.

- Adhésion à la fondation du patrimoine

La Fondation du Patrimoine peut aider les projets publics en identifiant les édifices et sites menacés, en assistant les communes au montage de projets de restauration, en lançant des souscriptions publiques et en attribuant des subventions. Le conseil municipal décide d'adhérer à la Fondation du Patrimoine et de verser la contribution annuelle qui est actuellement de 55 €.

- Adhésion au CAUE de Maine-et-Loire

Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) de Maine-et-Loire est une association autonome de mission de service public avec un rôle de conseil et d'accompagnement des collectivités maîtres d'ouvrage dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du développement durable. Un service de conseils gratuits aux particuliers est également proposé dans le domaine de l'architecture.

Le conseil municipal décide d'adhérer au CAUE de Maine-et-Loire et de verser la contribution annuelle de 0,10 € par habitant soit 33,10 € en 2021.

- Communauté de communes des Vallées du Haut-Anjou (CCVHA)

*** Conventions de groupement de commande pour la vérification de la qualité de l'air intérieur des ERP et le contrôle du gaz Radon dans certains bâtiments communaux**

La surveillance de la qualité de l'air intérieur est obligatoire dans certains établissements recevant un public sensible. Le conseil municipal accepte de participer au groupement de commande réalisé par la CCVHA pour la vérification de la Qualité de l'Air Intérieur de ces ERP ainsi que la vérification desdits bâtiments sur l'exposition au Radon, la commune étant située en zone à risque fort.

*** Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la maintenance des Défibrillateurs Automatisés Externes (DAE) et la mise en place de nouveaux défibrillateurs sur les ERP selon la réglementation en vigueur**

Le conseil municipal décide que la commune de La Jaille-Yvon n'adhèrera pas au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure de marché public de maintenance des Défibrillateurs Automatisés Externes, considérant d'une part l'absence d'informations sur la clé de répartition entre les communes adhérentes au groupement de commande du coût du service commun commande public estimé à 2 000 € pour la procédure ; et considérant d'autre part qu'il est peu envisageable que le coût total (gain généré par ce marché groupé augmenté du coût du service commun commande publique) ne soit favorable financièrement à la commune.

*** Convention constitutive d'un groupement de commandes pour la renégociation et le suivi des contrats d'assurances de la CCVHA et des communes mutualisées**

Le conseil municipal, par 2 voix pour, 1 voix contre et 5 abstentions, décide l'adhésion de la commune au groupement de commandes constitué pour la mise en œuvre de la procédure de renégociation des contrats d'assurances sur les domaines suivants : dommage aux biens et risques annexes, responsabilité civile et risques annexes, flotte automobile et risques annexes, protection juridique et risques annexes, risques statutaires.

Bien qu'adhérant à la procédure de commande groupée, le conseil municipal s'estime être mis devant le fait accompli et n'avoir pas d'informations suffisantes sur le mode de répartition des frais de procédure par le service commun commande publique (2 000 €) et d'assistant à maître d'ouvrage (7 296 €).

- Tarif de gardiennage des animaux errants

Le Maire est régulièrement sollicité pour des chiens errants « multirécidivistes ». Le conseil municipal décide de maintenir la redevance de gardiennage d'animaux errants à 15 € par jour de garde mais ce montant journalier augmentera de 15 € supplémentaires à chaque nouveau gardiennage d'un animal déjà récupéré sur une période d'un an de date à date.

- Demande d'attribution d'une aide sociale

Le conseil municipal, sur proposition de la commission d'action sociale, accorde une aide pour l'achat d'un lave-linge de 199 € avec une prise en charge de 50 € par la commune, le solde étant remboursé par le bénéficiaire de l'aide en 10 mensualités.

A La Jaille-Yvon, le 22 septembre 2020

Le Maire,

Pascal CHEVROLLIER

